



Commune de Dully

Dully, le 20 février 2023

Préavis municipal N° 02 du 21 mars 2023

Demande de crédit d'étude de CHF 42'000.- pour le projet de raccordement des eaux usées et claires du secteur de Saint-Bonnet et la suppression d'un déversoir d'orage

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, nous vous présentons et vous soumettons pour approbation, une demande de crédit d'étude pour le projet de raccordement des eaux usées et claires du secteur de Saint-Bonnet.

Préambule

La Municipalité de Dully gère et planifie l'entretien de ses canalisations d'eaux usées et claires depuis de nombreuses années à l'aide du plan général d'évacuation de eaux (PGEE) qui se décline en différentes mesures. Le PGEE planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune.

D'une part, la mesure PGEE n°16 concerne le quartier de Saint-Bonnet et devrait être entreprise d'ici 1 à 2 ans selon la planification quinquennale prévue. Cette planification est sujette à modification en fonction des opportunités, impératifs, urgences et projets de constructions dans la commune.

D'autre part, la construction située sur la parcelle 84, directement attenante au quartier de Saint-Bonnet, est raccordée en unitaire. Cette parcelle faisant l'objet d'un important projet de construction, la canalisation existante sera d'une part en sous-capacité et d'autre part elle n'est pas séparative. En effet, le PGEE impose le raccordement en système séparatif sur l'entier de son territoire. Il est donc indispensable d'évaluer les possibilités de créer un nouveau raccordement.

La Municipalité souhaite donc trouver une synergie entre ces différents projets et a sollicité son mandataire pour établir un projet de raccordement. C'est cette demande qui fait l'objet du présent préavis.

Proposition

Afin de tenir compte des impératifs liés au projet de construction de la parcelle 84, certaines prestations ont déjà été réalisées par les mandataires :

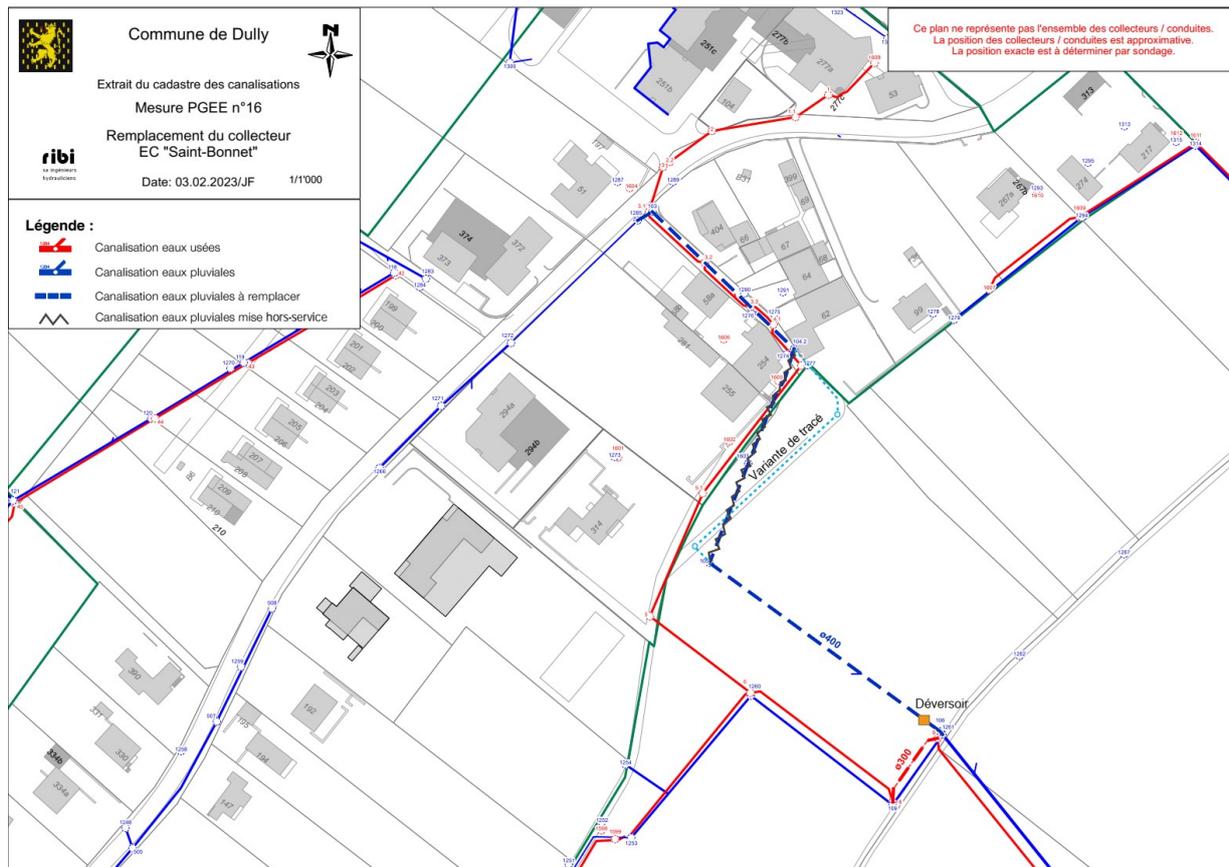
- Inspections TV
- Etudes hydrauliques

- Relevés de terrain
- Etude de faisabilité et estimation des coûts

Les prestations suivantes seront réalisées :

- Avant-projet avec propositions de variantes
- Elaboration du projet
- Appel d'offres
- Proposition d'adjudication
- Rapport d'adjudication

Sur cette base, la Municipalité sera en mesure de présenter une demande de crédit de construction estimée à ce jour à CHF 300'000.- (HT) au conseil du mois de juin 2023.



Coûts

Les coûts se décomposent de cette manière :

- | | |
|--|--------------|
| • Honoraires de l'ingénieur hydraulicien | CHF 32'000.- |
| • Honoraires des spécialistes (pédologue, géotechnicien, entreprise TV, géomètre, Estimapro, etc.) | CHF 10'000.- |

Total TTC

CHF 42'000.--

Décision du Conseil général

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 02 du 21 mars 2023,
- entendu le rapport de la commission de construction,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'accorder un crédit d'étude de CHF 42'000.- pour le projet de raccordement des eaux usées et claires du secteur de Saint-Bonnet,**
- **de financer ce montant par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt,**
- **d'amortir ce montant dès la 1ère année après les travaux de construction sur une période de 80 ans maximum.**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Mani

V. Breda